



FONT SENADE

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL



02 / AVIS AUX FONSOIS(ES)

03 / ÉDITO

04 / INFOS & ANNONCES

10 / ENVIRONNEMENT

14 / ACTUALITÉS

16 / VIE ÉCONOMIQUE

18 / ASSOS, SPORT, CULTURE

22 / EN BREF

26 / ÉTAT CIVIL, DIVERS

27 / FONS PRATIQUE

28 / AGENDA



AU FOND DES CHOSES !

Tout était impeccable pour la fête votive ! Débarrassées des saletés habituelles et des plantes sauvages, les rues du centre du village avaient fière allure. Quant aux habitants des « quartiers bas », ils ont eu la surprise de ces dernières décennies : les fossés, en bordure de l'avenue de la Cabasse, ont été nettoyés comme jamais par les employés municipaux ! Plus une herbe folle, rien sur les bas-côtés, rien dans les fossés !

Un bonheur qui n'a guère duré, hélas. La nature ayant horreur du vide, le naturel est revenu au galop avec, dans les fossés, quantités de mouchoirs jetables, de canettes, de bouteilles en plastique ou en verre, de paquets de cigarettes et de mégots, de tickets de jeux de hasard, de morceaux de polystyrène, sans oublier les objets divers qui, fuyant le triste sort qui les attend à la déchetterie, s'envolent malicieusement hors des remorques dépourvues de filet de protection.

Ce comportement coupable anéantit le travail de ceux des riverains qui entretiennent régulièrement leur fossé, il constitue aussi un manque de respect envers les employés municipaux. Et apporte de l'eau au moulin des défaitistes et des indifférents : à quoi bon nettoyer, puisque ça va recommencer ! Alors, que fait-on ? On capitule ?

L'association Fons cœur de village

OPÉRATION « MON VILLAGE PROPRE »

Opération
Mon village propre
SAMEDI 06 Avril 2024
FONS OUTRE GARDON

RDV à 09h30
place Saturnin Garimond

Pour nettoyer le village et la nature environnante le temps d'une balade. Retour vers 11h30 pour partager un moment convivial

Mairie de Fons Outre Gardon - Comité Environnement
www.mairiedefons.fr



LE MOT DU MAIRE

Chères Fonsoises, Chers Fonsois,

Une nouvelle année commence, pleine d'espoir et d'ambitions malgré des événements mondiaux dramatiques : guerre, changements de gouvernance dans certains pays, immigration, climat. D'autres se déroulent dans notre pays : inflation, canicule, inondations... Certaines décisions ne nous appartiennent pas.

En revanche, certaines actions ou décisions peuvent être menées à un autre niveau, celui de notre commune.

Beaucoup de personnes désirent venir habiter à Fons. Et pour cause, on y trouve des écoles, des commerces de proximité, une gare, une médiathèque, des associations, un cadre de vie proche de la nature, des entreprises locales, ou encore l'esprit « village ». Et ce, malgré le nombre d'habitants qui a augmenté de façon exponentielle depuis quelques années, puisque nous totalisons 1753 habitants au dernier recensement de janvier 2023. Mais tout cet ensemble demeure fragile.

Fragile, si nous ne faisons pas attention à notre façon de vivre.

Fragile, si nous ne faisons pas attention à l'autre. C'est là où je veux en venir lorsque je parle de nos actions et de nos décisions. Nous sommes acteurs !!!

Alors, si j'ai un vœu particulier à formuler en cette nouvelle année, c'est que chacune et chacun d'entre vous essaie de préserver notre précieux cadre de vie. Cela peut être de plusieurs manières différentes. Par exemple, en respectant le stationnement, la vitesse dans le centre du village, les lieux aménagés, etc. Cela peut paraître basique ou même anodin pour certains, cela n'en reste pas moins important et primordial.

Vous pensez, peut-être, que ma vision paraît utopique ? Je ne crois pas, puisque, je rencontre bon nombre d'entre vous et je connais votre opinion et votre volonté ! Ma porte sera toujours ouverte aux idées que vous souhaitez soumettre pour mieux vivre ensemble, à Fons, en préservant l'intérêt général. Je sais pouvoir compter sur vous !!!

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2024 ! Pleine d'espoirs, de réussites, de sérénité, de paix avec au centre, la santé, l'amour des siens et des autres.

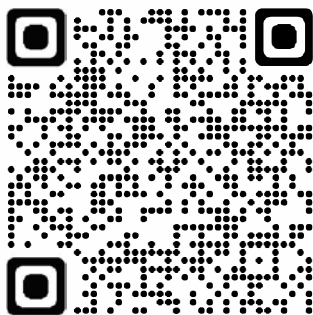
Une pensée particulière pour ceux qui sont dans la maladie, dans la solitude et en difficulté.

Prenez soin de vous et des êtres qui vous sont chers !!!

Maryse GIANNACCINI.

CONSULTER LES ARCHIVES DU FONTSENADE

Scanner le QRcode et Retrouvez les archives du Fontsenade



INSTAURATION D'UNE TAXE DE SÉJOUR COMMUNAUTAIRE

Depuis le premier janvier 2017, la communauté d'agglomération possède la compétence « Promotion touristique » sur son territoire à l'exception de la commune de Nîmes.

Forte de cette nouvelle compétence, Nîmes Métropole a souhaité développer une stratégie touristique globale sur son territoire.

Le plan d'action pour enrichir l'activité touristique du territoire communautaire passe par la valorisation des atouts majeurs tels que l'entretien d'une offre qualitative de randonnées pédestres et boucles cyclo touristiques doublée d'un programme d'animation spécifique, la valorisation et le développement de l'offre agrotouristique existante auprès des professionnels, la communication et la commercialisation de l'offre de tradition et de savoir-faire.

La promotion touristique du territoire communautaire passe également par le renforcement de la qualité d'accueil, notamment via les dessertes aériennes et la création d'une destination engagée et durable. Nîmes Métropole compte ainsi mettre en avant ses atouts spécifiques, ses produits du terroir, la richesse de ses paysages, les solutions d'hébergement disponibles tout en créant des animations susceptibles d'attirer de nombreux visiteurs.

Afin de constituer une source de financement propre au développement de ces actions par une contribution des personnes séjournant sur notre territoire, Nîmes Métropole a voté lors du conseil communautaire du 26 juin 2023, l'instauration d'une taxe de séjour au 1er janvier 2024. Conformément à la réglementation, le produit de cette taxe sera affecté en totalité aux financements des actions destinées à favoriser la fréquentation touristique ou/et aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques.

Cette taxe sera réglée par les vacanciers à leurs hébergeurs. Ces derniers la reverseront à Nîmes Métropole.

EN PRATIQUE :

Vous louez ou souhaitez mettre en location un meublé de tourisme ou une chambre d'hôte ?

Etape 1 : Déclaration obligatoire

La loi ALUR vous oblige à effectuer une déclaration auprès de la Mairie.

Pour cela, connectez-vous à la plateforme www.declaloc.fr.

Une fois votre déclaration effectuée vous recevrez automatiquement un email afin d'activer votre compte pour accéder à la plateforme de collecte décrite à l'étape 2 ci-dessous.



**TAXE DE
SÉJOUR**

<https://nimesmetropole.taxesejour.fr>



Etape 2 : Collecte de la taxe séjour

A compter du 1er janvier 2024, vous devrez collecter la taxe de séjour.

Pour faciliter au maximum la procédure de reversement, Nîmes Métropole met à votre disposition une plateforme de déclarations et de versements sur laquelle figure également l'ensemble des informations administratives, références législatives et réglementaires en vigueur ainsi que les modes de calculs :

www.nimesmetropole.taxesejour.fr

Pour tous renseignements complémentaires :
www.taxe-sejour@nimes-metropole.fr

PREMIÈRE TRANCHE DU NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION

Suite à la présentation du plan d'aménagement de la circulation aux Fonsois(es,) le dossier d'étude et de financement avait été lancé. Il a permis de finaliser l'étude technique définitive pour la réalisation des premiers travaux en 2024.

La première tranche de ce plan de circulation débutera au cours du premier trimestre 2024 ; la zone ira de la route du Pont de la Reine vers la gare.

Elle aura pour but de créer des arrêts de bus sécurisés pour les personnes utilisant les transports en commun routiers et de créer un cheminement piétonnier sur l'avenue de la gare.

Celle-ci devenant en sens unique, cela impliquera de modifier nos habitudes.

Les riverains seront bien entendu informés par tractage du déroulé des opérations et des aménagements seront prévus pour accéder à leur domicile.

Nous invitons donc la population à faire preuve de prudence à l'approche de la zone de travaux et de ralentir de façon importante.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS SOLLICITE !

Le local près du stade et le nouvel espace intergénérationnel (jeux d'enfant, stade ...) n'ont pas encore de nom.

Proposez vos idées sur contact@mairiedefons.fr ou à l'accueil de la mairie.



LES INFOS DE LA COMMUNE DIRECTEMENT CHEZ VOUS ?



Vous souhaitez recevoir votre courrier et/ou les infos de la commune ?

N'oubliez pas de noter de façon lisible votre nom sur votre boîte aux lettres et votre numéro de rue.

Pensez à vérifier de temps en temps que toutes les informations sont encore bien visibles et que le soleil ou les intempéries ne les ont pas fait disparaître !!!



FAITES PARAÎTRE VOS ARTICLES

Si vous souhaitez faire part d'une manifestation ou partager une information dans le Fontsenade,

vous pouvez rédiger et adresser un article à l'équipe en charge du fontsenade avant le 15 mars pour une parution début avril.

N'oubliez pas d'y joindre une photo (2 Mo minimum)

fontsenade@mairiedefons.fr

ATTENTION TOUS NE POURRONT PAS ÊTRE PUBLIÉS

CHANGEMENT GÉOGRAPHIQUE POUR LE BUREAU DU SIEM

Le syndicat intercommunal des écoles maternelles regroupe actuellement cinq communes : Fons, Gajan, St-Bauzély, Saint-Mamert et Parignargues.

À compter du 1er janvier 2024 les communes de Saint-Mamert et de Parignargues CCPS se retirent du SIEM. Au terme de négociations et d'investigations auprès d'un bureau d'études, des maires concernés, de la préfecture du Gard, des enseignants et de l'inspecteur d'académie, un cadre juridique réglementé permet aux deux communes concernées de quitter définitivement le Syndicat intercommunal des écoles maternelles le 31 décembre 2023.

Prochainement le bureau du SIEM sera installé à Fons, le fonctionnement et le personnel resteront identiques à celui en place actuellement.

Au fil de la continuité de son fonctionnement, le bureau du SIEM informera ses partenaires en cas de changements éventuels dans la présidence et la maintenance de ses services.

MARS BLEU ÉDITION 2024

Pour la troisième année consécutive la municipalité de Fons participera à l'action Mars bleu dans le cadre du mois dédié à la prévention du cancer colorectal grâce au dépistage systématique.

Pour rappel, c'est le deuxième cancer le plus meurtrier en France avec 43000 nouveaux cas chaque année et plus de 17000 décès.

Cette année Mars Bleu aura lieu le dimanche 3 Mars. Un stand sera installé place du 11 novembre durant le marché local mensuel. Vous y retrouverez toute l'information nécessaire sous forme de documentation, flyers, test ...

Une marche d'une heure et demie environ vous sera proposée afin de soutenir cette action.

Merci de votre participation.



10ème édition

Rendez-vous des Artistes

Invité
le collectif
peintures
sculptures



22, 23 et 24
mars 2024

foyer de
Fons
Outre Gardon



Vernissage
le 22 à 18h30
avec animation musicale

vendredi-samedi-dimanche
de 15 à 19h

Ballad'Arts

Rendez-vous des Artistes
FONS du 22 au 24 mars

Griffe d'ARTS
SAINT-GENIES du 23 au 29 mars

L'Art du Nu
SAUZET du 22 au 24 mars

Conception et réalisation: C.Ch.Richard et D.Debergue

UNE BELLE JOURNÉE POUR UNE BELLE INAUGURATION



C'est à l'amphithéâtre de l'espace intergénérationnel que madame le Maire avait donné rendez-vous à ses administrés pour inaugurer ce bel espace ouvert à tous.

Tout a commencé avec des normes de sécurité obsolètes. Celles du local des boules et celles de l'espace de jeux. Concernant les travaux à effectuer dans le local, l'équipe municipale a souhaité qu'ils soient partagés par toutes les associations. Il est, par ailleurs, désormais nommé « **Le local des associations** ». Le Partage et l'intérêt général sont les devises de cette municipalité.

Pour ce qui est de **l'espace de jeux**, tout est parti du parvis de l'école maternelle vieillissant dont la rénovation était nécessaire. Le conseil municipal des jeunes a mené ce travail dans le choix des activités de cet espace, ainsi que dans son implantation.

Par la suite, il était souhaitable de **permettre une meilleure visibilité et une accessibilité pour tous au musée** qui était hébergé dans les locaux de la mairie, avant réhabilitation de celle-ci. Par conséquent, la médiathèque fut agrandie pour l'y accueillir. Son aménagement sera plus long à organiser en raison, principalement de la recherche de fonds pour financer l'intérieur de cette extension. La DREAL a été de bons conseils et nous devons mettre différents acteurs autour de la table pour aller chercher toutes les ressources possibles. Bien entendu, l'association Saturnin Garimond sera associée à cet aménagement comme elle l'est depuis le début du projet.

Un amphithéâtre a été créé. Il est à la disposition de tous. Les **containers verre et papier ont été enfouis** pour que l'endroit reste propre et accessible à tous.

L'aménagement de cet espace va se poursuivre par la plantation des arbres, qui n'a pu être faite à temps en raison des fortes chaleurs. Des tables et des bancs seront également ajoutés. L'association ANCRAGE qui a pour mission de constituer un grand collectif de travail mettra en place des chantiers collectifs pour la végétalisation de cet espace. Elle sollicitera prochainement les habitants, les écoles, les élus et les associations du village.



Au fur et à mesure, les pièces maîtresses de ce qui est devenu l'Espace Intergénérationnel ont été agencées. Dorénavant, tous nos événements importants se dérouleront dans cet espace.

Etaient présents pour cette inauguration Monsieur le sous-préfet et secrétaire général, Monsieur le sénateur, M. le conseiller départemental représentant la Présidente du conseil départemental, M. le conseiller régional représentant la Présidente de région, M. le maire représentant le Président de Nîmes Métropole, les élus de la commune et l'architecte M. RAMPON.

« Cet endroit est à vous ! Tout le monde y a et y trouve sa place. Ce lieu de vie a pris tout son sens lorsque les enfants, les grands-parents et, bien sûr, les parents se sont approprié l'espace. Je me suis laissé dire que, cet été, il avait permis de se rassembler et de passer les soirées, entourés, comme autrefois, lorsque les anciens prenaient le frais devant chez eux.

Il est désormais concret, il existe, il est utile. Il convient dorénavant de lui trouver un nom. Et pour cela, nous avons besoin de la contribution de tous. Nous avons donc lancé un appel à idées sur le dernier Font Senade. Nous avons mis également à contribution le conseil municipal des jeunes. Nous sommes impatients de découvrir vos propositions. »

« Il ne suffit pas d'avoir l'idée d'un projet, il convient de faire consensus et de se donner les moyens de le concrétiser. »

C'est pourquoi, madame le maire a vivement remercié le CAUE et l'ATD, pour leurs conseils et l'aide à l'élaboration d'un cahier des charges. Ainsi que Olivier RAMPON l'architecte pour son écoute et sa disponibilité sans oublier les entreprises et les financeurs. Merci à Gilbert CASAS pour la coordination du chantier et à ses collègues pour leur soutien. Et pour terminer, les membres du CMJ ont chaleureusement été remercié pour avoir contribué à ce que ce lieu réponde aux besoins des enfants.

Financement du projet		
Département du Gard	86 123,00 €	16,79%
Région Occitanie	24 090,00 €	4,70%
Etat (DETR)	80 300,00 €	15,65%
Nîmes Métropole	130 711,44 €	25,48%
Commune de Fons	191 749,36 €	37,38%

LE C.M.J. , NOUVELLE ÉQUIPE (CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES)

Cette inauguration a été l'occasion pour les jeunes du CMJ de se voir remettre leur écharpe tricolore par les élus présents. Cette nouvelle équipe est composée de nouveaux élus mais aussi d'anciens qui ont souhaité poursuivre l'aventure. Une belle équipe dynamique qui ne manque pas d'idée. Elle a maintenant deux ans pour réaliser ses projets avec le soutien de l'équipe municipale. On leur souhaite de belles réussites et on les remercie pour leur engagement.



EMBELLISSEMENT DE NOTRE ESPACE INTERGÉNÉRATIONNEL



Notre espace intergénérationnel doit devenir verdoyant. Il a donc été prévu d'habiller cet espace d'un paysage nourricier et régénérateur.

Nous avons proposé à l'association ANCR'AGE d'organiser avec la population, un projet pour végétaliser l'espace intergénérationnel en chantiers collectifs.

Il concerne les abords du city stade, de l'école maternelle, de la salle d'exposition et du jardin d'enfant.

L'association viendra à la rencontre des Fonsois et Fonsoises pour créer un collectif prêt à s'engager pour ce projet.

Un calendrier sera établi pour que, tout au long de l'année 2024, le collectif puisse se réunir, préparer le projet, concevoir le plan de plantation et les essences à mettre, faire des ateliers manuels sur site.

Les plantations des végétaux se feraient alors en Novembre ; période la plus favorable car comme dit l'adage à la sainte Catherine (25/11) tout arbre prend racines.

Nous espérons vous voir nombreux apporter votre touche à l'embellissement de cet espace qui le mérite bien.

ENLÈVEMENT GRATUIT DE VOS ENCOMBRANTS



Vous avez des objets volumineux cassés ou qui ne servent plus, et dont vous souhaitez vous débarrasser ? Des solutions existent comme le don à une association ou le dépôt dans une des 15 déchèteries de l'Agglomération. Nîmes Métropole a également mis en place un service gratuit de collecte des encombrants à domicile.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Exclusivement les particuliers résidant sur le territoire de Nîmes Métropole **et ne pouvant se déplacer en déchèterie**, dans la limite de 2 objets volumineux maximum par collecte.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Considéré comme un dépôt sauvage, l'abandon des encombrants (canapé, frigo, matelas, étagères, etc.), est passible d'une amende allant jusqu'à 1500€ et de sanctions pénales*.
*au titre de l'article R.632-1 du Code Pénal.

COMMENT ÇA MARCHE ?

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS :

 monservicedechets.com



Scannez-moi

 **Téléchargez l'appli**  
MONSERVICEDECHETS

 **0800 420 420**

La date de collecte vous sera précisée lors de votre prise de RDV.



COMPOSTAGE DES BIODECHETS – RETOUR A LA NATURE

Rendons à la nature les déchets biodégradables.

Les élus de Nîmes Métropole souhaitent que notre agglomération devienne « territoire 100% compostage ». C'est pourquoi les services de l'agglomération font le nécessaire pour mettre à la disposition des foyers, des composteurs ou lombricomposteur de façon gratuite. Réponse à une obligation légale au premier janvier 2024 de généraliser le tri à la source des biodéchets. Tout ceci pour ne plus incinérer ou enfouir des déchets biodégradables qui garnissent nos poubelles sans raison.



Vous êtes peut-être dans un appartement ne possédant pas de jardin, un lombricomposteur est tout à fait adapté

La distribution des composteurs et des lombricomposteurs a connu un franc succès en décembre. Vous n'avez peut-être pas pu vous y rendre ?

Pour plus d'informations vous pouvez vous renseigner auprès du site internet : monservicedechets.com et auprès des services de la collecte des déchets : dctdm@nimes-metropole.fr

Quels déchets composter ?



Bon à savoir

Vous pouvez tout à fait composter les mauvaises herbes et autres plantes envahissantes. Toutefois, pensez à enlever les parties avec les graines, car elles se dispersent et germent lors de l'emploi de votre compost.

BON À COMPOSTER 😊

Matières humides



Épluchures, fruits et légumes abîmés



Agrumes



Café et thé



Restes de repas

Matières sèches



Herbes sèches et feuilles mortes



Cartons et boîtes d'œufs sans encre



Fruits à coque



Coquilles d'œuf

NE PAS COMPOSTER 😞



Vianes et os



Poissons et arêtes



Fromages et laitages



Pain rassis



Coquillages



Poussière



Cendres



Sacs plastique et sacs biodégradables

Demandez votre composteur, il est gratuit !



VOUS SOUHAITEZ COMMANDER UN COMPOSTEUR ? VOTRE COMPOSTEUR EST CASSÉ ?



Remplissez le formulaire en ligne



dctdm@nimes-metropole.fr



04 66 02 54 54

La Direction de la collecte et du traitement des déchets ménagers (DCTDM) de Nîmes Métropole est à votre disposition !



COMMENT COMPOSTER ?

Voir le tuto en **vidéo** [ici](#)



L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU



Les conseils de Pierre Negre, technicien de rivière à l'EPTB Gardons

Selon le Code de l'environnement, le propriétaire d'une parcelle située en bord de rivière est réglementairement tenu d'entretenir régulièrement le cours d'eau. Pierre nous en dit plus !



Pierre au pont de Salindres à Thoiras

Et oui, **le propriétaire riverain est aussi propriétaire des berges** du cours d'eau et porte donc la responsabilité de leur entretien ! Si besoin, il peut demander l'appui du syndicat de rivière compétent localement (comme ici l'EPTB Gardons), qui pourra le conseiller et intervenir, en fonction du caractère d'intérêt général, de son plan de charge et du degré d'urgence.

Concrètement, que dois-je faire si je suis propriétaire riverain ?

En fait, **il s'agit avant tout d'enlever tout ce qui pourrait gêner l'écoulement** lors d'une montée des eaux ! On retire les arbres qui poussent dans le lit mineur ou qui menacent de tomber dans le cours d'eau : ceux qui penchent trop, les arbres trop âgés ou ceux qui sont déjà morts.

La présence d'arbres morts dans la ripisylve est tout à fait normale. C'est un milieu en constante évolution. Ils offrent des abris à de nombreuses espèces (chauves-souris, oiseaux, loutres...) et c'est aussi une source de nourriture (insectes qui mangent le bois par exemple). Il ne faut intervenir que si

l'arbre menace de gêner l'écoulement à court ou moyen terme. On le coupe alors proprement, à la tronçonneuse, en évitant le traitement mécanique à l'épaveuse qui déchiquette les arbres et propage les maladies.

Il faut également retirer les embâcles (accumulation naturelle de matériaux solides, tels que le bois mort, apportés par les eaux), notamment à l'amont des ponts. Dans les petits cours d'eau et **si c'est vraiment nécessaire, on débrousaille** aussi la végétation herbacée ou arbustive et les ronces qui se développent dans le lit du ruisseau.

Quand et à quelle fréquence dois-je intervenir ?

On intervient préférentiellement **du 15 septembre au 1^{er} mars**, période pendant laquelle le milieu est moins vulnérable. On évite ainsi la période de reproduction des oiseaux. Les arbres coupés cicatrisent également beaucoup mieux à cette période (hors montée de sève). **La fréquence d'intervention dépend de la végétation.** Si elle est stable et en bonne santé, il peut se passer plusieurs années entre deux entretiens. Si la végétation est jeune, pas encore bien installée, il faut intervenir tous les ans, voire tous les 2 ans.

Pourquoi est-ce une « fausse bonne idée » de tout couper ?

En coupant toute la végétation des bords de cours d'eau, **on se prive des services essentiels qu'offre naturellement la ripisylve** : tels que la stabilisation des berges (il y a moins d'érosion) ou l'ombrage (il y a moins de végétation dans le cours d'eau et donc moins de travail d'entretien, et la qualité des eaux est meilleure). Il faut aussi garder en tête qu'**une zone coupée à blanc se verra rapidement envahie** par des espèces végétales pionnières ou invasives, qui vont demander un entretien beaucoup plus régulier !

Quelques bons gestes à retenir !

- **Quand vous abattez un arbre** : coupez-le au ras du sol, conservez la souche et les racines (stabilisation de la berge)
- **Gardez préférentiellement les essences les plus adaptées** (peuplier, saule, aulne, frêne)
- **Préservez les arbres les plus jeunes**
- **Conservez certains arbres morts** en retrait de la berge, qui ne risquent pas de tomber dans l'eau (abris pour la biodiversité)
- **Réalisez des coupes sélectives** pour favoriser le développement d'une végétation diversifiée (essences et classes d'âge variées)

LE PROJET JARDINS PARTAGÉS EN SOMMEIL ?

Plutôt en hibernation, pour s'épanouir au printemps.

Nous comprenons l'attente des jardiniers désireux de montrer leurs talents en ramenant de beaux légumes. Le dossier est en cours de validation par la préfecture. Son retour est attendu pour le premier trimestre 2024.

L'objet du « Jardin partagé de Fons » est de gérer au moyen d'une convention avec une association un espace commun de jardinage mais aussi de convivialité, de partage et de respect mutuel. L'association qui va prendre les rênes de ce jardin vient d'être créée. Ce jardin sera géré et animé par les adhérents qui le cultiveront en mettant en pratique une gestion écologique du site. Les parcelles seront individuelles, collectives et pédagogiques.

Lieu de rencontres et de partages, il sera accessible à tous, y compris aux personnes en situation de handicap

Terrain d'expérimentation écologique et démocratique, il participera au maintien de la biodiversité en milieu rural et à la diffusion des connaissances par l'échange de savoirs et de savoir-faire.

Jardiniers amateurs venez participer à l'association et affûtez vos outils pour ce printemps.

Pour tout renseignement sur les jardins partagés, vous pouvez envoyer un mail à : lejardinpartagedefons@gmail.com

DEVENEZ BÉNÉVOLE !

**DEVENEZ BÉNÉVOLE
1 MATIN / MOIS**

1 atelier créatif par mois à l'Ehpad les Jasses à Fons.

Nous cherchons des personnes pour nous accompagner sur ces temps d'animation.

Contact à secretariat@temps-libre.org ou au 04 66 63 14 36 à Temps Libre.

 **CENTRE HOSPITALIER UZÈS**
HÔPITAL DE PROXIMITÉ

 **Commune de Fons Outre Gardon**

 **GARD 30**
Département

 **ASSOCIATION JARDINS PARTAGÉS**
Café de Gard





CE QUI VOUS ATTEND ...



CÉRÉMONIES DE COMMÉMORATION

Mer. 8 Mai
Lun. 11 Novembre



MARCHÉ LOCAL - LE 1ER DIMANCHE DU MOIS

Dim. 7 Janvier
Dim. 4 Février
Dim. 3 Mars : avec un stand "Mars Bleu"
Dim. 7 Avril
Dim. 5 Mai : Anniversaire des 3 ans du marché !!!
Dim. 2 Juin
Dim. 7 Juillet
Dim. 4 Août
Dim. 1 Septembre
Dim. 6 Octobre
Dim. 3 Novembre



ENVIRONNEMENT

Sam. 6 Avril : Mon village propre

Mon village propre

SAMEDI 06 Avril 2024
FONS OUTRE GARDON



LOTOS

Dim. 28 Janvier : Loto du Comité des Fêtes
Dim. 10 Mars : Loto de l'APE Maternelle
Dim. 1 Novembre : Loto de l'église Protestante



SPORT

Ven. 17 Mai : Fonstrail
Sam. 25 Mai : Mai en vélo



... EN 2024 !

FESTIVITÉS

Ven. 12 Janvier : Voeux du Maire et accueils des nouveaux fonsois.es
Sam. 20 Janvier : Galette des Rois (+65 ans)
Sam. 13 Juillet : Repas Républicain
du 22 au 25 Août : Fête votive

10^{ème} édition
Rendez-vous des Artistes

CULTURE : EXPOSITIONS

du 15 au 31 Janvier : événement Littérature jeunesse à la médiathèque : expo des originaux du nouvel album de V. Muller et C. Janvier "Où vont les fruits ?"
du 22 au 24 Mars : RDV des Artistes (Vernissage le vendredi 22 Mars)
Tout le mois de Mai : 5^{ème} Festival Photo, Vernissage le vendredi 3 Mai

FESTIVAL
DE PHOTOS

5^{ème}

CULTURE : MUSIQUE

Ven. 15 Mars : Concert philharmonique
Jeu. 11 juillet : Grand prix de la chanson française

Où vont les fruits?

Valérie Muller
Christine Janvier

CULTURE : AUTRE

Mer. 5 juin : Lecture dédicace S. Marignan
Cet été : Cinéma en plein air (date non communiquée à ce jour)
Du jeudi 10 au dimanche 13 octobre : Fête du millésime



JEUNESSE

Mer. 26 juin : Journée des enfants
Dim. 11 : février : Pestacle de l'agglo
Mer. 21 février : Après-midi jeux en famille à la médiathèque
Mer. 31 janvier : Lecture dédicace de l'album de Poésies comptines de V. Muller et C. Janvier « Où vont les fruits ? » à la médiathèque de 10h à 11h30.
Ateliers à la médiathèque : le 3^{ème} mercredi du mois (pour les 5-8 ans et 8-12 ans)

"LES 4 DRÔLES DE DAMES"

Elles sont quatre spécialistes du bien-être et de la beauté, et vous proposent de prendre soin de vous de la tête aux pieds, dans le salon Beauty and the Barber avenue de la Mazade à Fons.



LYDIA, la coiffeuse, bien connue dans son domaine de compétences qu'elle n'a de cesse d'améliorer en participant à de nombreuses formations performantes, avec un programme déjà établi pour l'année 2024.

Tel : 07 70 86 07 06



VIRGINIE, prothésiste onguilaire et technicienne du cil, également reconnue pour ses prestations au sein du salon. Pour parfaire sa formation, elle se forme afin de passer un nouveau diplôme en 2024.

Tel : 06 16 19 46 64

Deux nouvelles recrues viennent depuis peu augmenter la gamme de soins corporels proposés au salon.



LAURIE, esthéticienne diplômée depuis 2006. Habitant à Fons, elle est avant tout maman de deux adorables petits bouts de 6 ans.

Enthousiaste et dynamique, Laurie vous accueillera mesdames et messieurs dans son espace chaleureux et cocooning dédié à votre éclat et votre bien-être.

Vous pourrez bénéficier de différents soins, épilations corps visages, massage du visage et pour finir, courant 2024 vous seront proposés des séances de "microblading" (tatouage des sourcils).

Tel : 06 31 11 51 78



CHARLENE, masseuse diplômée.

Habitant à La Rouvière, commune voisine de la nôtre, elle est également l'heureuse maman d'une fillette de 6 ans.

Diplômée d'une licence en activité adaptée et santé, elle propose des activités physiques ciblées à un public en perte d'autonomie. Plus tard, réfléchissant à son métier initial et souhaitant se recentrer sur le bien-être être par le toucher tout en étant à l'écoute des personnes, Charlene dès juillet 2022 prépare une certification RNCP, et obtient en 2023 son diplôme en Technique de Spa et Bien-être.

Elle vous accueillera, comme ses partenaires, dans un espace personnalisé, spécialement dédié à votre détente et confort tout en alliant les soins du corps et de l'esprit.

Tel : 06 73 96 90 86

Nul doute que ces "4 drôles de dames", nous raviront, chacune avec leur talent particulier. Voilà une adresse à ne pas manquer.

CHRISTEL BERGERON, SOPHROLOGUE À FONTS



Christel BERGERON vient d'installer son cabinet de sophrologie à FONTS, situé 6 rue de l'Olivette (nouveau lotissement l'Oliveraie à proximité de la rue du 19 mars 1962).

Elle concilie depuis maintenant 2 ans, son activité de sophrologue avec son poste de cadre commerciale.

Elle a d'ailleurs mis en place des séances mensuelles de sophrologie au sein de son équipe, permettant ainsi à ses collaboratrices, de mieux gérer leur quotidien professionnel, leur charge mentale et leur offrir aussi un moment de relaxation.

Sophrologue certifiée RNCP (répertoire national des certifications professionnelles d'état) et certifiée sophrologue par l'Ecole de Sophrologie du Languedoc (ESL), Christel BERGERON vous propose son accompagnement sur différentes thématiques de mieux être, comme par exemple :

- ▶ La gestion émotionnelle
- ▶ La gestion du stress
- ▶ L'accompagnement au burn out
- ▶ La confiance et l'estime de soi
- ▶ Apprendre à trouver sa place et savoir exprimer ses besoins
- ▶ Remobiliser son énergie
- ▶ Apprendre à se relaxer, à se ressourcer

Comment se déroule une séance de sophrologie ?

La séance personnalisée dure environ 1h, toujours sur RDV, en présentiel à son cabinet ou en distanciel (visio). La séance comprend la pratique (assis, debout ou allongé) ainsi qu'un temps essentiel d'échanges dans la bienveillance et l'écoute.

La sophrologie se pratique à tout âge, en individuel ou en groupe.

Les points clefs de la sophrologie

- ▶ La respiration abdominale
- ▶ Les visualisations et les représentations mentales
- ▶ Les exercices de relaxation dynamique
- ▶ Vos propres ressources, votre potentiel

« Le but étant d'harmoniser corps et esprit, de se reconnecter à soi-même à l'aide de ses propres ressources »

En résumé, Christel vous guidera vers le bien être, alors n'hésitez pas à venir à sa rencontre !

Pour tout savoir (ou presque) sur la sophrologie, connaître les tarifs ou tout autre information,

Rendez-vous sur son site www.christel-bergeron.fr , ou contactez la au 06 61 67 36 98



Christel BERGERON

Sophrologue RNCP
www.christel-bergeron.fr
06 61 67 36 98

FESTIVAL DE PHOTOS

Insolite

Anormal, bizarre, étrange, inhabituel

01 au 31 mai 2024

Sur les murs de
FONS OUTRE GARDON

Parcours commenté Vendredi 03 mai à 18h
Suivi d'un apéro
Rendez vous à la Mairie



Conception et réalisation D. Debergue
Ne pas jeter sur la voie publique

LA MÉDIATHÈQUE ET SES ACTIVITÉS

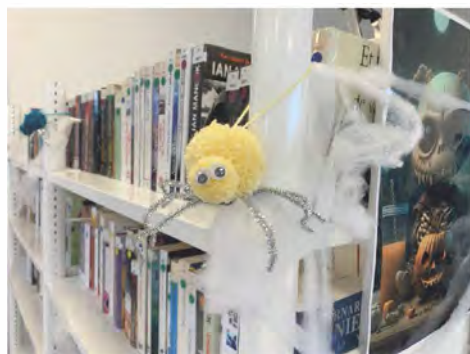


MAÏ, nouvelle venue à la médiathèque !

En service civique depuis le 1er décembre, elle vient prêter main forte à Léona. Accueil du public, enregistrement des livres, animations avec les enfants ... polyvalente et surtout très souriante. N'hésitez pas à la solliciter et à venir la rencontrer.

Les ateliers de la médiathèque

Depuis le début de l'année 2023, l'équipe de la médiathèque a mis en place des ateliers une fois par mois. Vous avez du remarquer qu'en fonction des saisons, les vitres de la médiathèque s'ornent de différents dessins. Ils sont réalisés par les enfants lors de ces ateliers. Il y a également eu du recyclage de livres avec la fabrication de hérissons décoratifs et aussi des guitares lors de la fête de la musique. Ces activités vont se poursuivre en 2024, le programme est déjà prêt ! Et on peut déjà annoncer un beau projet d'écriture sous forme de concours dont le thème est « la discrimination dans le sport » (JO obligent !) et ça commence en janvier ! alors faites-vous connaître auprès de Léona.



Les ateliers sont ouverts SUR INSCRIPTION aux enfants avec présence OBLIGATOIRE des parents pour les enfants de moins de 6 ans. (nombre de place limité)

Anni Scar à la médiathèque de Fons

Le 14 octobre, avait lieu la première lecture par une auteure à la médiathèque.

Une trentaine de personnes était venue écouter un extrait du livre « une part de lumière » d'Anni Scar.

S'en est suivi un moment d'échange avec les auditeurs curieux de savoir comment s'écrit un livre, comment était née cette histoire...Anni Scar s'était prêtée au jeu et a montré sa passion pour l'écriture avant de dédicacer son livre. Son nouvel ouvrage est paru en janvier : « Celle qui fuit ». (1er d'une trilogie) Nous lui souhaitons beaucoup de succès.



Quant à la médiathèque, nous vous donnons rendez-vous en 2024 pour rencontrer de nouveaux auteurs en commençant dès janvier avec un livre pour enfant.



FIN D'ANNÉE DYNAMIQUE POUR L'APE MATERNELLE

Depuis le début de l'année, l'association des parents d'élèves de l'école maternelle est dynamisée et portée par une forte mobilisation des parents d'élèves aux différents projets proposés.

Nous avons ainsi pu organiser **une soirée jeux de société** au foyer de Fons pour que petits et grands puissent venir partager un moment convivial et déguster des crêpes savoureuses ou des chocolats chauds gourmands.

Nous avons également participé au **marché de Noël** organisé par la mairie en tenant un stand de vente de sablés faits par les enfants mais également de paninis, soupe et chocolats chauds. L'association remercie tous les parents qui se sont relayés pour tenir le stand mais aussi les enseignantes et ATSEM qui sont venus nous saluer et déguster nos produits. Un remerciement particulier à Loriane qui a également tenu le stand une partie de l'après-midi.



Enfin, pour marquer la fin de l'année et **célébrer Noël** avec les enfants, l'APE est ravie d'avoir pu proposer un spectacle aux élèves de l'école dans la matinée du 18 décembre : Mélusine à la recherche de la neige par la compagnie Jimini et Cie.

Nous remercions chaleureusement le père Noël qui, malgré un emploi du temps surchargé, a pu venir offrir aux enfants de l'école un magnifique livre et un délicieux goûter, le tout en musique !

A vos agendas pour les prochains rendez-vous :

Deux nouvelles soirées jeux de société dans le grand foyer de Fons : **les vendredis 12 janvier et 1er mars, à partir de 16h30.**

C'est ouvert à tous, les enfants comme les parents peuvent venir passer un moment de détente et jouer aux jeux mis à disposition.

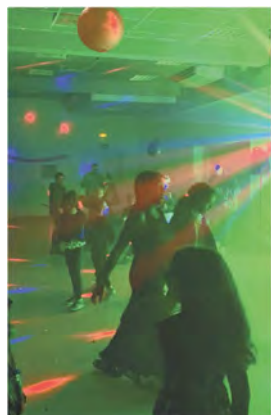
Le **loto de l'APE** qui aura lieu **le 10 mars 2024** au foyer de Fons. De nombreux lots seront à gagner, venez nombreux.

Le **vide grenier** qui se tiendra dans les prés de Gajan **le dimanche 19 mai 2024.**



UNE FIN D'ANNÉE BIEN ANIMÉE AVEC L'APE DU RPI

Les parents d'élève de l'APE avaient concocté un programme bien animé et innovant.



À la veille des vacances de la Toussaint, un bal d'Halloween avait été organisé au foyer de St Bazely avec dans l'idée de créer du lien entre les parents et de passer un bon moment en famille.

De la musique, des lumières, de l'animation, à manger et à boire dans une salle décorée avec soin et agrémentée de bonbons un peu partout. Visiblement cette première Boom a connu du succès. Ce ne sont pas moins de 300 personnes qui s'étaient déplacées avec leurs plus beaux costumes et leur bonne humeur pour se déhancher voire faire des battles parents / enfants. Bref, une ambiance qui donnait envie de danser jusqu'au bout de la nuit ! Mais en primaire, c'est à 22h30 que ce moment familial, convivial et festif s'est terminé en se promettant de recommencer l'année prochaine.

Forte de cette dynamique, l'équipe de l'APE a participé au marché de Noël organisé par la mairie de Fons.

Sa mission était claire : vendre tous les cadeaux, gâteaux, sucreries et douceurs en tous genres que les enfants avaient préparés avec leurs enseignants.

Comme chaque année à cette période, le vent frais, vent du matin... s'était invité. Mais l'équipe avait de quoi réchauffer les passants avec du vin chaud, du café et des crêpes pour agrémenter le tout. Les plus petits ont pu s'essayer et se perfectionner à la pêche au canard pendant que les plus grands participaient à la chasse au trésor. C'est dans une ambiance musicale que la journée s'est déroulée avec la déambulation autour des stands d'une « petite » chenille en fin de journée. Certains auront retenu la présence de Mickey et Minnie qui sont venus saluer les enfants et leurs parents avec quelques pas de danse et des photos souvenirs pour ceux qui le souhaitaient. Un grand merci à ceux qui sont venus à la rencontre de l'équipe et à ceux qui se sont relayés toute la journée.



Pour terminer l'année, il était inévitable de proposer aux enfants de chaque école un spectacle de Noël assorti d'un petit goûter gourmand. C'est donc depuis plusieurs mois qu'une équipe de 9 acteurs (parents courageux et talentueux) répétait le spectacle écrit par Anaïs (maman d'élève et autrice de talent).

45 minutes pour raconter l'histoire du Père Noël qui a disparu. Un tribunal réuni pour entendre tous les protagonistes et savoir ce qui a bien pu se passer. On se replonge dans le passé du Père Noël avec des flash-backs de chaque rencontre. Dénouement heureux, le Père Noël avait tout simplement abusé de biscuits de Noël et s'était retrouvé coincé dans une cheminée alors qu'il s'entraînait à rentrer dans les maisons. Sain et sauf ! Noël peut avoir lieu.

Un décor fait maison, de la musique, un texte avec des acteurs à la hauteur de l'exigence de leurs spectateurs réceptifs qui n'ont cessé de rire et interagir tout au long du spectacle.

C'est sur ce moment joyeux que l'équipe de l'APE a terminé l'année avec déjà plein de projets et de nouvelles idées pour 2024.

Prenez date : LOTO dimanche 4 février à 14h30 au foyer de Saint Bazely (pour ceux qui souhaitent faire un lot, merci de le déposer dans les écoles)
Contact APE : ape.fons.gajan.stbazely@hotmail.com

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023

(À RETROUVER EN INTÉGRALITÉ EN MAIRIE OU SUR WWW.MAIRIEDEFONS.FR)

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS ET ACTIONS DU MAIRE

- Cession d'un bien mobilier inférieur à 4600 € : moteur Briggs Stratton, type 003501, modèle 45432, et de tous ses accessoires pour l'aspiration de feuilles dont elle est propriétaire, à la Commune de Gajan (30) pour un montant de 250,00 € TTC ; En matière de lutte contre la cabanisation, des PV ont été transmis à Madame la procureure de la République, et les avocats de la commune sont saisis de ces dossiers ;

- Le service CNI-Passeports va être opérationnel : le matériel a été reçu et est installé, une formation a été suivie par les agents, le paramétrage final de la plateforme est en cours. Cela signifie que tous les rendez-vous se prennent par cette plateforme et qu'aucun rendez-vous ne sera pris en direct ni par téléphone. Il est prévu de démarrer début novembre.

- La livraison des logements à loyers modérés se fera en février 2024. La commission d'attribution se réunira au mois de décembre ;

- Le local de l'ancienne poste devait recevoir l'association La Baie Relaxante, laquelle devait s'occuper de la santé des enfants, mais il y a eu quelques moisissures dans le local. Bien que les travaux aient été réalisés, l'association n'a pas donné suite à sa demande d'occupation du local. Toutefois, quelqu'un s'est déjà proposé pour l'occuper au 1er janvier 2024 ;

- Concernant l'avancement de la fusion du SIRS et du SIEM, sous réserve des votes à la majorité, Parignargues (CCPS) et Saint-Mamert-du-Gard devraient sortir du regroupement au 31 décembre 2023. Le Conseil municipal de Saint-Mamert-du-Gard s'est déjà prononcé, la Communauté des Communes du Pays de Sommières va faire de même et le Conseil syndical du SIEM doit délibérer sur cette affaire le 3 novembre. Ces actes seront ensuite transmis en Préfecture pour arrêter le retrait de ces deux communes.

Au 1er janvier 2024, le SIEM devrait se poursuivre à 3 communes pendant un trimestre. Il y aura ensuite un nouveau syndicat de créé et une nouvelle gouvernance de désignée. Dans le même temps, les parents seront contactés, bien que cela n'ait aucune répercussion sur le personnel de l'éducation nationale ni sur les ATSEM. En 2024, il y aura un nouveau syndicat, vraisemblablement dénommé SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique).

COMPOSITION DE LA COMMISSION FINANCES

Suite à la démission de Monsieur Romain BIALES de ses fonctions d'adjoint au maire, il convient de le remplacer au sein de la commission finances par le cinquième adjoint au maire.

Sont désignés à l'unanimité comme membres de la commission finances : Maryse GIANNACCINI, (présidente), Carine PEYDRO (vice-présidente), Gilbert CASAS, Valérie TRIGUEROS, Eric MARY, Nicolas PERRIN, Christian BIARNES, Julien PAYET.

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un Conseil d'administration, qui est présidé de droit par le maire. Il comprend des membres élus du Conseil municipal et des membres nommés par arrêté du maire. Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à dix en plus du maire ;

- De désigner en qualité d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale : Gilbert CASAS, Valérie TRIGUEROS, Carine PEYDRO, Stéphanie PICARD, et Christian BIARNES. Le maire est président de droit du Centre Communal d'Action Sociale.

- Au prochain conseil municipal, les cinq autres membres (personnes qualifiés venant des associations) seront dévoilés.

PRESCRIPTION DU RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX :

Les chemins ruraux présentent de multiples intérêts en termes de mobilité mais aussi écologiques, paysagers, historiques et touristiques, et la nécessité de les préserver.

Le Conseil municipal peut, par délibération, décider le recensement des chemins ruraux situés sur le territoire de la commune. Cette délibération suspend le délai de prescription pour l'acquisition des parcelles comportant ces chemins. Cette suspension produit ses effets jusqu'à la délibération arrêtant le tableau récapitulatif des chemins ruraux, prise après enquête publique. Cette délibération doit intervenir dans les deux ans suivants la délibération de prescription de ce recensement.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de prescrire le recensement des chemins ruraux de la commune.

TRANSFERT DES PANNEAUX LUMINEUX ET SITE INTERNET DU SYNDICAT MIXTE LEINS GARDONNENQUE :

Depuis le 31 décembre 2021, la Commune de Fons s'est retirée de la compétence « communication » du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque. La restitution par le Syndicat Mixte des droits et biens correspondants à la compétence « Communication » inscrits dans son inventaire vers la commune doit se faire sur la base d'un procès-verbal de restitution-intégration. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le maire à signer le procès-verbal de restitution intégration annexé à la délibération.

ACQUISITION DE TERRAINS – PARCELLES A0242, A0252, ET A0253 :

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal avait délibéré sur l'achat de parcelles. Ont été omises deux parcelles, pour le même prix. Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'acquérir les parcelles A0242, A0252, et A0253 pour un montant global de 47 000€.

DEMANDES DE SUBVENTION POUR LE MOBILIER ET L'AMÉNAGEMENT DE LA MÉDIATHÈQUE :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif aux demandes de subventions pour renouveler le matériel et le mobilier de la médiathèque

Adhésion à la nouvelle convention « prévention des risques professionnels » avec le centre de gestion : La Commune doit disposer d'un service de prévention des risques professionnels et d'un service de médecine préventive. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les conventions d'adhésion de la Commune au service de prévention des risques professionnels ainsi qu'au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Gard et d'autoriser Madame le maire à

les signer.

AVIS SUR LE PROJET ÉOLIEN DE MOULÉZAN :

L'enquête publique a débuté le 26 septembre 2023 et se terminera le 8 novembre 2023.

Le préfet du Gard a sollicité la Commune de Fons pour donner un avis dans le cadre de cette enquête publique. Les raisons du vote CONTRE s'expliquent par plusieurs points :

- Le premier est le risque d'incendie et remet en cause l'action aérienne pour lutter contre les incendies ;
- Le deuxième est l'impact très important sur la biodiversité, de nombreuses espèces sont recensées dans l'étude d'impact ;
- Le troisième est le risque de pollution du bois des Lens qui constitue un massif karstique et qui est le territoire d'alimentation de plusieurs captages d'eau potable (8.000 personnes alimentés), et Sauzet risque de manquer d'eau avec un troisième captage d'eau potable ;
- Le quatrième est le risque d'atteinte à des vestiges archéologiques révélant l'occupation humaine depuis le néolithique. Saturnin Garimond y a fait de très belles découvertes connues et reconnues.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, de rendre un avis défavorable et de s'opposer au projet de création d'un parc éolien porté par Total Energies sur la commune de Moulézan.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Maryse GIANNACCINI annonce qu'une question a été déposée par Madame CLAMARON concernant une demande d'emplacement pour l'installation d'un distributeur automatique de pizza, comme il en existe un à La Calmette.

Madame CLAMARON prend la parole pour dire qu'elle intervient pour une amie et voir si la Mairie était d'accord avec ce type d'installation.

Madame le maire répond que s'agissant d'un terrain privé, la Commune ne peut intervenir. Cependant en septembre 2022, une demande avait déjà été reçue en Mairie concernant un distributeur de pizzas sur le parking de la cave. Dans un courriel du 19 juillet 2023, la faisabilité du projet a été confirmée par le demandeur.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

(À RETROUVER EN INTÉGRALITÉ EN MAIRIE OU SUR WWW.MAIRIEDEFONS.FR)

ACCEPTATION DU RETRAIT DES COMMUNES DE SAINT-MAMERT ET DE PARIGNARGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉCOLES MATERNELLES (SIEM)

Le conseil municipal de Saint-Mamert-du-Gard a demandé son retrait du SIEM par délibération du 28 septembre 2023. Le conseil communautaire de la communauté de communes du pays de sommières a demandé son retrait du SIEM par délibération du 2 novembre 2023. Le conseil syndical en date du 3 novembre 2023, du syndicat intercommunal des écoles maternelles (SIEM) s'est prononcé favorablement au retrait de la commune de Saint-Mamert-du-Gard et de la communauté de communes du pays de sommières (pour Parignargues).

A l'unanimité, le conseil municipal décide de donner son accord au retrait de la commune de Saint-Mamert-du-Gard et au retrait de la communauté de communes du pays de sommières, du syndicat mixte des écoles maternelles (SIEM).

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « TRAVAUX DE PREMIER ÉTABLISSEMENT, DE RENOUELEMENT ET D'EXTENSION DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC » AU SYNDICAT MIXTE D'ÉLECTRICITÉ DU GARD (SMEG)

Le SMEG a modifié ses statuts pour se doter de la compétence « travaux de premier établissement, de renouvellement et d'extension des réseaux d'éclairage public ».

Le conseil municipal peut, par délibération, transférer la compétence « éclairage public » au SMEG.

Le transfert de cette compétence par la commune nécessite la mise à disposition du SMEG de son patrimoine d'éclairage public pendant toute la durée du transfert, et la communication des contrats conclus et en cours en matière de travaux d'éclairage public, ainsi que des immobilisations comptables. Ce transfert nécessite que soit conservé par le SMEG la totalité du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE), la réalisation par le SMEG d'un diagnostic d'éclairage public (DEP) et/ou un audit électrique (ASE), et la réalisation des travaux de sécurité électrique (TSE). A l'unanimité, le conseil municipal décide de transférer au SMEG la compétence « éclairage public » pour les travaux d'investissement, dans les conditions susvisées, à l'exclusion de la maintenance qui relève de la responsabilité de la commune.

RENOUVELLEMENT ET ACTUALISATION DU TRAITÉ DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL SUR LA COMMUNE DE FONTS ENTRE LA COMMUNE ET GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE (GRDF)

La commune de fons dispose d'un réseau de distribution publique de gaz naturel et fait partie de la zone de desserte exclusive de GRDF.

Les relations entre la commune de Fons, en sa qualité d'autorité concédante, et GRDF son concessionnaire, sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel arrivant prochainement à échéance.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler ce traité de concession à compter du 1er janvier 2024, pour une durée de 30 ans, de percevoir une redevance de fonctionnement annuelle couvrant les frais liés à l'activité d'autorité concédante. Le montant sera actualisé chaque année. Il est estimé à 1245€ pour l'année 2023.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET COMMUNAL

Afin d'éviter un dépassement de crédit dans plusieurs chapitres, et dans la mesure où les crédits disponibles ont été ouverts en trop dans d'autres chapitres, il est nécessaire de procéder à un virement de crédits. Par ailleurs, pour pouvoir percevoir des recettes exceptionnelles et imprévues, il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la décision modificative.

DÉTERMINATION DES FUTURS EMPLACEMENTS POTENTIELS POUR DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

A l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder au recensement des emplacements potentiels pour de futures installations photovoltaïques sur les bâtiments publics, et de déterminer comme emplacements potentiels les toitures de la Mairie 169m², l'école primaire 376m², la Médiathèque/musée 100m², la Maison des associations 126m², le local des associations 35m² le foyer 250m², le temple 251m² l'église 283m², l'ancienne agence postale 85m², le hangar technique 234m² Ainsi que l'ombrière parking du Grand parking 2556m², soit un total de 4465m²

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)

LA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



Demander ou renouveler sa carte nationale d'identité (CNI)

Demande sur RDV uniquement à l'accueil de la mairie de FONS

Le dépôt d'une demande de carte nationale d'identité se fait uniquement sur rendez-vous. Cela simplifie la démarche en éliminant le temps d'attente.

Préparer sa demande

La liste des justificatifs à fournir dépend des situations. Vous devrez présenter les originaux des pièces demandées.

Un service de pré-demande en ligne est disponible sur : service-public.fr

La pré-demande en ligne est obligatoire. Vous pouvez faire votre pré-demande à la Maison France services – 4 rue Diderot – à St Génès de Malgoirès où l'on vous accompagnera dans vos démarches.

Délai de traitement et retrait

Le délai est variable en fonction des périodes de l'année. Il est possible de suivre l'état de la demande sur le site de :

L'A.N.T.S Agence nationale des titres sécurisés.

Un message SMS sera envoyé sur votre téléphone mobile vous informant de la mise à disposition de votre carte nationale d'identité à la mairie où la demande a été enregistrée.

Le retrait de la carte nationale d'identité s'effectue, sans rendez-vous, par le demandeur majeur ou, pour une personne mineure, par son représentant légal. Aucune procuration n'est possible.

À noter

Les cartes d'identité réceptionnées en mairie depuis 3 mois et non retirées seront automatiquement détruites.

Coût de la carte nationale d'identité

La carte nationale d'identité sécurisée est gratuite lors de la première demande et des renouvellements suivants, à condition de présenter la carte nationale d'identité périmée. Elle est valable 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les mineurs.

En cas de vol ou de perte, le renouvellement de la carte d'identité coûte 25€ payables en timbre fiscal.

Où se procurer un timbre fiscal ?

- en ligne : acheter un timbre fiscal sur timbres.impots-gouv.fr

- chez les buralistes. Le flash code doit être présenté à l'agent de mairie pour qu'il puisse le scanner.

- auprès d'un centre des finances publiques, d'une trésorerie ou d'un service des impôts des entreprises.

ÉTAT CIVIL

TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS !



Margot, Olivia RODRIGUEZ

Fille de Damien RODRIGUEZ et d'Emeline DESZEZ est née le 19 septembre 2023.



Louis, Emmanuel, Arthur VERGER

Fils de Bastien VERGER et de Marie COUELLANT est né le 19 septembre 2023.



Noah CLAVEL BERTOLINI

Fils de Vincent CLAVEL et d'Anaïs BERTOLINI est né le 30 novembre 2023

TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX JEUNES MARIÉS

Ludovic, Hubert MARY et Ophélie, Angela GARCIA se sont mariés le 23 septembre 2023

Guillaume, Vincent BONNET et Adeline, Ophélie FOURDAN se sont mariés le 23 septembre 2023



IDÉE DE LECTURE



CROCOLOU AIME LA GALETTE

d'Ophélie Texier (dès 3ans)

Aujourd'hui, c'est l'Épiphanie ! L'occasion pour Crocolou de partager une galette en famille. C'est Marilou qui a la fève. Crocolou est un peu déçu mais, heureusement, qui choisit-elle comme roi ? Son grand-frère, bien sûr.

LES SERVICES PUBLICS

POMPIERS

Tél. 18 - Tél. mobile. 112

GENDARMERIE

Tél. 04 66 81 10 33

POLICE INTERCOMMUNALE

Tél. 06 72 36 91 32

MAIRIE / POSTE / ACCUEIL DU PUBLIC

Tél. 04 66 81 11 95

Mail. contact@mairiedefons.fr

Site. www.mairiedefons.fr

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi :

08h00 - 12h30 / 16h00 - 18h30

Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire - S.I.R.S

Tél. 04 66 74 41 70

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h-12h

Syndicat Intercommunal des Écoles Maternelles - S.I.E.M

Tél. 04 66 81 10 53

Horaires d'ouverture :

Lundi : 08h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Mardi : 08h00 - 12h00 / 15h00 - 17h30

Jeudi : 08h00 - 12h00 / 14h30 - 17h00

Vendredi : 08h00 - 12h00

MEDIATHEQUE

Tél. 09 67 28 28 12

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi : 16h00 - 18h30,

Mercredi : 09h30 - 12h00 / 14h00 - 18h30,

Vendredi : 14h00 - 18h30

SYNDICAT LEINS GARDONNENQUE

Tél. 04 66 63 00 80

Fax. 04 66 63 94 79

Mail. contact@leinsgardonnenque.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi à Jeudi de 8h à 12h et 13h à 17h

Vendredi de 8h à 12h

Eau de Nîmes Métropole (Eau potable)

Tél. 09 69 36 61 02

SAUR (Assainissement)

478, Av. Maurice Privat. 30600 VAUVERT

Tél. (Dépannage) 04 30 62 10 08

Infirmières Libérales

Karine MONNIER

06 23 11 34 65

Véronique BROSSETTE

06 12 11 16 72

Place du 11 novembre

30730 Fons

Laurence FERRER

06 99 90 41 07

233 Rue de cambis

30730 FONTS

COMMERCES

(LOCAUX COMMERCIAUX)

BAR PMU JEUX TABAC PRESSE - Bar de l'Avenir

Tél. 04 66 63 20 07

Tous les jours dès 6h30

Boulangerie La Fonsoise

Tél. 04 66 81 13 96

du Mardi au Samedi : 6h30-12h30 / 16h30-19h30

Dimanche : 6h30-13h. Fermée le Lundi

Épicerie Votre Marché

Tél. 04 66 37 92 14

Lundi 8h30-12h30 / 16h-19h.

Mardi à Samedi : 8h-12h30 / 16h-19h.

Dimanche : 9h-12h Fermée le jeudi

SALON DE COIFFURE "Métamorphose"

04 66 81 19 62, sur RDV

Horaires d'ouverture :

du Mercredi au Samedi: 9h-18h30 non stop

SALON DE COIFFURE "Beauty and the Barber"

Tél. 07 70 86 07 06

Lundi, Mercredi, Vendredi : 09h00 - 18h30

Mardi : 10h00 - 20h00

Samedi 08h30 - 13h00

ONGLERIE "Ongles d'Or"

Tél. 06 16 19 46 64

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 09h15 - 18h00

Samedi : 08h00 - 12h30

CAVE COOPÉRATIVE DE FONTS, L'ORÉE DES LENS

Tél. 04 66 81 11 01

Mail. oree.des.lens@wanadoo.fr

du Mardi au Samedi : 9h-12h / 14h-18h

RESTAURATION / FOOD-TRUCK

Pizza Boub' Family (Pizzeria)

Tél. 06 29 37 50 72

Rotisserie des Lens (Rôtisserie / Épicerie fine)

Tél. 07 49 58 95 52

Le Garage (Brunchs, burgers, salades et service traiteur)

Tél. 06 13 07 34 60

Retrouvez toutes les coordonnées des autres professions sur le site Internet de la commune dans la rubrique Vie économique et sociale.

DÉCHETTERIE

du Lundi au Samedi : 8h30-12h / 13h30-17h30

(Horaires identiques été et hiver)

COLLECTE DES ORDURES	
 ORDURES MÉNAGÈRES	 TRI SÉLECTIF
Mardi & Vendredi MATIN	Jeudi MATIN
Jours fériés compris (sauf exceptions)	

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Le Calendrier de l'Hiver

JANVIER	15 > 31	évènement Littérature jeunesse à la médiathèque : exposition des originaux du nouvel album de V. MULLER et C. JANVIER « Où vont les fruits ? »
	MER. 31	Lecture dédicace de l'album Poésies comptines « Où vont les fruits ? » à la médiathèque de 10h à 11h30.
	SAM. 20	Galette des rois +65 ans
FÉVRIER	DIM. 4	Marché local de 9h à 12h30, Place du 11 Novembre
	DIM. 2	Pestacle de l'agglomération
MARS	DIM. 3	Marché local & "Mars Bleu" de 9h à 12h30, Place du 11 Novembre
	DIM. 10	Loto de l'APE Maternelle
	VEN. 15	Concert philharmonique
	22 > 24	"Rendez-vous des Artistes", vernissage le Vendredi 22 Mars
	AVRIL	SAM. 6
	DIM. 7	Marché local de 9h à 12h30, Place du 11 Novembre

LECTURE À LA MÉDIATHÈQUE TOUS LES MERCREDIS MATINS

10h - 10h45 pour les 0 à 3 ans / 10h45 à 11h30 pour les 3 à 6 ans

PERMANENCES DES ÉLUS SUR RDV

Les samedis de 10h à 12h

Directeur de la publication : Stéphanie PICARD

Equipe de rédaction : Marie DEBERGUE, Laurence FERRER, Stéphanie PICARD et Guilhem VEZIES

Réalisation & Impression : SARL PLS Publicité. ZAC Carrière Vieille. 30190 Saint Chaptas